



Une employée haut placée m'a harcelée

Par **pierrot le caillou**, le **04/12/2014** à **12:42**

Bonjour, depuis un certains temps une employée (Mme S)m'harcèle moralement a chaque rencontre (elle ne me dit plus bonjour par exemple). Depuis une étrange affaire, celle que je vais vous décrire ici; Mme S est plutôt sympathique (je viens d'arriver dans cette entreprise) et a chaque fois que l'on se rencontre dans l'établissement on discute et plaisante sans problèmes particuliers, on était même devenu ami sur FB mais depuis elle a rompu l'amitié FB sans rien dire, et cela a cause de sms qu'elle m'a envoyé , le contenu de ces sms est très chaud , elle m'a même envoyé des photos d'elle nue sous tout les angles... sans que je ne lui retourne la moindre égalité au niveau de ses photos ! Et du jour au lendemain elle me déclare qu'elle ne veut plus jouer avec moi et m'évite depuis pendant une période d'au moins 4 semaines et comme je vous l'ai déjà explique elle favorise des actions a mon encontre. Voila ma question : Est ce que je peux faire valoir l'authenticité de ces sms auprès d'un notaire ou affilié pour prévoir une future défense ? (elle semble participé activement a l'éviction de membres masculin , je ne serais donc pas le premier)

Par **P.M.**, le **04/12/2014** à **13:18**

Bonjour,

Il semble que vos échanges sur un réseau social soient en dehors du cadre du travail et relèvent donc de la vie privée...

Le harcèlement moral du fait qu'une autre salariée ne vous dise plus bonjour me semble difficile à pouvoir être invoqué...

Par **pierrot le caillou**, le **04/12/2014** à **15:48**

Merci mais il faut bien prendre en compte qu'après m'avoir harceler par sms, elle se joue de moi pendant le travail ! Cela ne constitue donc pas un lien direct d'harcèlement en vue de faire place nette des personnes non désiré par Mme S ? Puis je faire valoir l'authenticité des sms par un notaire ou assimilé ?

Par **P.M.**, le **04/12/2014** à **16:54**

Je ne vois pas ce que pourrait faire un notaire car il n'y a pas d'acte à établir, éventuellement

un huissier pourrait constater mais il semble que vous mélangiez encore vie privée et professionnelle si c'est vous qui avez donné à cette personne votre numéro de mobile personnel ce que a priori, vous n'étiez pas obligé de faire et que les sms vous sont envoyez en dehors des heures de travail...

Si c'est uniquement parce qu'elle ne vous dit plus bonjour, je ne vois pas en quoi elle se joue de vous ou alors nous n'avons pas toutes les informations...

Par **pierrrot le caillou**, le **04/12/2014** à **18:06**

Oui je raconte pas tout ce que prends de travers mais merci pour l'info de l'huissier, cela peut m'aider plus tard pour faire valoir des droits car oui certains sms étaient pendant le travail !!
Merci.

Par **pierrrot le caillou**, le **04/12/2014** à **18:12**

Oui je raconte pas tout ce que prends de travers mais merci pour l'info de l'huissier, cela peut m'aider plus tard pour faire valoir des droits car oui certains sms étaient pendant le travail !!
Merci.